

PROSTITUTION ET ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ANALYSE DU BUDGET 2021 PAR LA FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE

En résumé : *Une augmentation significative du budget est à souligner, avec paradoxalement peu d'impact sur la situation des femmes victimes de violences, et sans aucun impact sur les crédits alloués à la protection et à l'accompagnement des personnes en situation ou sortant de prostitution alors même que l'IGAS et le récent rapport de la commission du Sénat sont sans appel sur le besoin de renforcer l'investissement budgétaire de l'Etat sur cette action.*

1. Stabilité des crédits alloués à l'accompagnement des personnes en situation de prostitution, malgré des besoins criants

Les crédits finançant la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes en situation ou en sortie de prostitution sont répartis en 3 types : les crédits de l'AFIS, les crédits déconcentrés à destination des associations de terrain, les subventions aux têtes de réseau nationales. Total :

- **L'AFIS** : aide financière à l'insertion sociale et professionnelle. Ils restent stables par rapport à 2020, à hauteur de 1,2M€, sachant qu'ils ont été divisés par 3 depuis 2017. En décembre 2019, 300 personnes étaient dans le parcours de sortie, ce qui équivaut à 1,188 M€/an en AFIS. **Sachant que le nombre de personnes en parcours de sortie est en augmentation constante, cela signifie que l'Etat en vient à sous évaluer le montant qui devra être dépensé en 2021.**
- Les crédits déconcentrés à destination des associations de terrain : **2,1M€**. Là aussi, **les crédits sont stables, alors que l'IGAS préconise une augmentation de 1M€ chaque année pour pouvoir faire face à l'augmentation actuelle des besoins et demandes d'entrées dans le parcours de sortie (+115 parcours tous les 6 mois, fourchette basse). Cette recommandation se base sur une hypothèse d'un coût d'accompagnement à hauteur de 4500€/an en plus du droit commun.** Le parcours de sortie de la prostitution est une nouvelle mission pour les associations agréées, sans qu'un financement supplémentaire ne soit prévu. Au cas par cas, dans certains territoires, une « rallonge » est accordée mais celle-ci s'élève rarement à plus de quelques milliers d'€, souvent sur des queues de crédit donc sans aucune visibilité des acteurs en début d'année. Cette situation contraint les associations à **refuser d'accompagner de nouvelles personnes vers le parcours de sortie**, ou à réduire leur action d'aller vers par ailleurs. Evidemment, **le développement de nouvelles actions est en conséquence freiné**, par exemple en ce qui concerne les maraudes numériques, pourtant de plus en plus importantes pour atteindre les personnes en situation de prostitution. Cette situation risque de s'aggraver considérablement cette

année car les associations notent une augmentation du nombre de demandes pour deux raisons. D'une part le bouche à oreille commence à prendre effet, notamment dans les territoires où la situation s'est récemment « débloquée », d'autre part le confinement a poussé de nouvelles personnes à solliciter les associations de terrain dans le but de sortir de la prostitution.

- Les subventions aux têtes de réseau nationales stables également (pas d'information détaillée sur le volet prostitution). Là encore, notamment sur le volet formation qui est indispensable, on est loin de répondre aux besoins.

Au-delà du suivi du parcours de sortie, **le budget 2021 reproduit les insuffisances des années précédentes, en matière de prévention et de formation.** En effet, les associations tête de réseau ou de terrain n'ont pas les crédits propres nécessaires pour mener ces actions de prévention et de formation, et ils ne sont pas prévus au budget. Or les besoins sont majeurs :

- Prévention en milieu scolaire, notamment au vu de l'augmentation de la prostitution des mineur-e-s
- Prévention dans le milieu de la protection de l'enfance (vulnérabilité accrue des jeunes de l'ASE à l'exploitation sexuelle)
- Campagnes de prévention inexistantes
- Formation des professionnel.les du secteur social, de la protection de l'enfance, de la police, de la justice, de l'immigration, de la santé, de l'insertion... Aujourd'hui force est de constater que les personnes en situation de prostitution font encore face à de nombreux obstacles liés aux préjugés qui les concernent. Les associations font ce constat en particulier au sein des commissions départementales, écueil noté par l'IGAS, qui ont pourtant pour but d'élaborer une stratégie territoriale de prévention et de lutte contre la prostitution et la TEH, ainsi que d'étudier les dossiers de demande d'entrée dans le PSP. Il est particulièrement dommageable que les membres de ces commissions ne soient pas formés correctement à la question de la prostitution. De même, la formation des policier.es est indispensable, tant aujourd'hui dans les faits il est rare que la loi soit appliquée en ce qui concerne le droit des personnes prostituées à un titre de séjour si elles collaborent avec la police sur une enquête judiciaire. Aujourd'hui ces formations n'ont pas lieu, mettant à mal la protection des personnes prostituées pourtant prévue par la loi.

Le gouvernement a donc décidé d'aller à l'encontre des recommandations de l'IGAS, alors même que le budget augmente considérablement dans sa globalité. Cela pose donc de manière encore plus aiguë qu'auparavant la question de sa volonté politique à mettre réellement en œuvre la loi de 2016.

Les indicateurs de performance proposés dans le cadre du PLF ne permettent pas d'évaluer correctement la mise en œuvre des objectifs politiques en matière de prostitution. Au vu de



l'importance des besoins et de l'absence de lisibilité sur la mise en œuvre de cette politique comme précédemment indiqué, **il serait souhaitable d'introduire un indicateur qui serait le nombre de personnes bénéficiaires du parcours de sortie, qui doit être un objectif assigné aux préfets.** C'est parfaitement mesurable, et un tel indicateur permettrait de donner une directive claire aux services déconcentrés de l'Etat sur la mise en œuvre du volet social de la loi de 2016.

2. Une augmentation budgétaire globale à l'impact limité pour les femmes victimes de violences

Le BOP 137 marque une augmentation de 40%, ce qui est significatif – même si les sommes brutes (+ 18M€) restent extrêmement faibles au regard du budget de l'Etat.

Cette augmentation concerne certaines actions de manière plus importante, en particulier le développement des centres de prise en charge psychologique et sociale des auteurs d de violences (sans hébergement) : + 4,8M€ en 2021. On pourrait poser la question de savoir pourquoi les crédits dédiés à ces centres sont portés par le ministère des droits des femmes et non au ministère de la justice, qui porte habituellement les dispositifs d'accompagnement de personnes placées sous-main de justice. En outre, cette situation est d'autant plus paradoxale que **les places d'hébergement des femmes victimes de violences, prévues par le budget hébergement/logement (BOP 177), sont largement sous-financées, à hauteur de 25€/jour, c'est-à-dire le même financement que les places d'hébergement d'urgence ouverte en période hivernale. On pourrait imaginer que le budget « égalité femmes-hommes » vienne compléter ce financement pour permettre aux femmes hébergées de pouvoir bénéficier d'un accompagnement de qualité.** Cela étant dit, nous défendons plutôt une augmentation des crédits du BOP 177 permettant de financer 2000 places d'hébergement de qualité pour accueillir, protéger et accompagner les femmes victimes de violences, qui correspondrait à + 11 315 000 € (voir encadré). On parle de prise en charge psychologique et sociale des auteurs ce qui est positif, mais dans le même temps la prise en charge psychologique et sociale des victimes et de leurs enfants est très insuffisante.

Nous saluons l'augmentation du soutien aux associations d'accueil, accueils de jour et LEAO (Lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation), à hauteur de 1M€ supplémentaire pour faire face aux besoins croissants. Il s'agit d'une évolution positive mais très en deçà des besoins. Ces lieux sont saturés à tous points de vue, et une enveloppe de 1M€ à l'échelle nationale de permettra que de faire du saupoudrage. De plus, se pose la question de la saturation de l'offre vers laquelle ces lieux peuvent orienter des femmes victimes de violences en matière d'hébergement. Comme indiqué précédemment, les associations spécialisées estiment qu'il manque 2000 places d'hébergement spécialisé dans l'accueil des femmes victimes de violences. **Encore une fois, on voit apparaître l'insuffisance du dispositif global de protection, d'hébergement et d'accompagnement des femmes victimes de violences.**



Une autre nouveauté pour 2021 n'est pas sans nous inquiéter : l'ouverture d'un marché public pour le numéro d'écoute 3919, afin de le rendre accessible 24h/24 et aux personnes en situation de handicap. Cette décision peut être perçue comme une forme de défiance à l'égard des associations qui ont créé et gèrent depuis des années les différents numéros d'écoute sociale, en partenariat avec l'Etat et avec des moyens réduits. Quel intérêt d'un marché public alors que la FNSF a développé pendant des années une expertise approfondie sur l'écoute des femmes victimes de violences ? Nous préconisons la poursuite du fonctionnement actuel avec des moyens renforcés pour répondre à la volonté de renforcer l'accessibilité de ce numéro d'écoute. S'appuyer sur la Fédération actuellement en charge de cette écoute serait un gage d'efficacité au vu de l'expertise développée depuis de nombreuses années.

Nous déplorons également, comme l'année dernière et comme le rapport sénatorial récent, la présentation du PAP qui ne permet pas une lisibilité optimale des différentes actions contenues dans « politiques publiques, accès au droit ».

On peut enfin regretter que l'augmentation du budget du BOP 137 se fasse à budget de fonctionnement constant, et sans créations de postes en tout cas à notre connaissance, au sein de l'administration. Il s'agit d'une politique publique extrêmement peu dotée en moyens humains, or la mise en œuvre de ces actions, y compris sur le suivi de la mise en œuvre des engagements de la France en matière de lutte contre la prostitution, demande des moyens humains conséquents. Le risque est de fixer des objectifs importants (cf « grande cause ») sans avoir les moyens de les mettre en œuvre.

11 Millions d'Euros supplémentaires sont nécessaires pour financer 20000 places d'hébergement supplémentaires pour femmes victimes de violence

Le gouvernement a annoncé pour 2021 la création de 1 000 places d'hébergement de femmes victimes de violences conjugales sur la base d'un coût de 25€/jour. Ce montant prévu, très en-dessous des coûts moyens de l'hébergement, ne permettra que très difficilement d'assurer un hébergement et un accompagnement de qualité. L'hébergement des femmes victimes de violence nécessite un accompagnement spécifique notamment psychologique, avec des intervenants sociaux formés, un hébergement sécurisé avec gardiennage et présence 24h/24H qui permet le respect de l'intimité et de la vie familiale, avec donc des chambres séparées pour les enfants. Pour la Fédération, cette création de places doit se faire en CHRS, qui est le statut qui garantit une pérennité des financements, une qualité des projets et des obligations en termes de qualité de l'accompagnement. Le tarif plafond le plus qualitatif des CHRS pour héberger et accompagner une personne annuellement est de 20 551€. La fédération demande que ce montant soit la base des futures créations de places pour femmes victimes de violences.

Les associations spécialisées et la FAS estiment qu'il manque 2000 places d'hébergement spécialisé pour accueillir et accompagner des femmes victimes de violences et leurs enfants. Afin d'améliorer la qualité des 1000 places prévues dans le PLF et de créer 1000 places supplémentaires et de qualité, nous préconisons une augmentation du budget de 31 866 000 €.